



Le Jura Libre n° 2893 du jeudi 18 septembre 2014

Editorial

Laurent Girardin

Qui après Grandval et Belprahon ?

Les villages de la couronne de Moutier ont connu passablement d'agitation ces dernières semaines. L'annonce faite en début de mois par les autorités de Grandval et de Belprahon à propos de leur volonté d'entrer dans la procédure communaliste en cas de vote positif de la ville de Moutier, a ouvert une brèche qui ne peut laisser les autres communes voisines indifférentes.

Suivant en cela un raisonnement irréfragable, Grandval et Belprahon ont agi dans l'intérêt de leurs citoyens compte tenu des liens étroits qui lie leurs deux communes au chef-lieu prévôtois.

Dans notre éditorial du 4 septembre dernier qui a coïncidé avec cette révélation du *Quotidien Jurassien*, nous nous interrogeons sur les conséquences, pour les communes proches de Moutier, d'un changement d'appartenance cantonale de la cité prévôtoise. Nous en déduisons que le bon sens, pour les autorités exécutives des villages formant le Conseil intercommunal du Grand Val, voudrait qu'elles demandent au canton de Berne de pouvoir consulter leur population après la votation sollicitée par Moutier, pour le cas où celle-ci choisirait de rejoindre le canton du Jura.

Depuis lors, les autorités des communes d'Eschert et de Crémines ont annoncé qu'elles discuteraient prochainement de cette opportunité. Du côté de Perrefitte, un groupe de citoyen a déposé récemment une pétition demandant aux autorités de leur village de suivre l'exemple de Grandval et de Belprahon.

Quant au député du Parti évangélique Patrick Gsteiger, citoyen d'Eschert, il a estimé, à travers une prise de position publique, que les autres communes de la couronne prévôtoise « seraient bien inspirées de se questionner aussi, dès maintenant, sur leur avenir ». Soulignant les importantes synergies et collaborations existant entre Moutier et ses voisins, Patrick Gsteiger ajoutait que dans ce contexte, « il serait prudent de demander d'ores et déjà au canton de Berne la possibilité de voter après Moutier ».

En dépit des billevesées de certains partisans du maintien à tout prix de leur commune dans le canton de Berne, force est de constater que la démarche de Grandval et de Belprahon, pécunée de bon sens, fait gentiment son chemin.

Tout cela est de bon augure à moins de trois ans de la tenue du vote en ville de Moutier qui, en cas d'issue positive et comme le rappelait Maxime Zuber lors de la dernière Fête du peuple, ne consistera pas en une simple extension territoriale. « Le Jura ne sera plus seulement ce qu'il est et la Prévôté acquerra un autre statut. Unies, ces deux régions et leurs populations formeront un canton, différent, nouveau, plus grand, plus fort » ajoutait le maire de Moutier.

L'acmé de la Question prévôtoise devrait être atteinte en 2017. De la décision des citoyens de Moutier, que l'on souhaite positive, pourrait naître un bouleversement inattendu dans les villages de la couronne prévôtoise.